

SYNTHÈSE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE



territoire d'énergie Flandre
30 rue Louis Warein,
59190 HAZEBROUCK
03.28.43.44.45
contact@teflandre.fr
www.teflandre.fr
Siège en Mairie d'Hazebrouck
@EnergieFlandre

territoire d'énergie SIDEC - CAMBRESIS
161 rue de Lille
59554 NEUVILLE-SAINT-REMY
03.27.74.78.00
contact@vsidéc-cambresis.fr
www.sidéc-cambresis.fr
@sidéc @sidéc-cambresis

se SYNDICAT D'ÉNERGIE DE LA SEINE
9164 AV. des Censives
60000 TILLE
03.44.48.32.78
se@se60.fr
www.se60.fr
@seoise @se60



ADOPTÉ LORS DU COMITÉ DU 12 JUIN 2024

Lum[!]ACTE



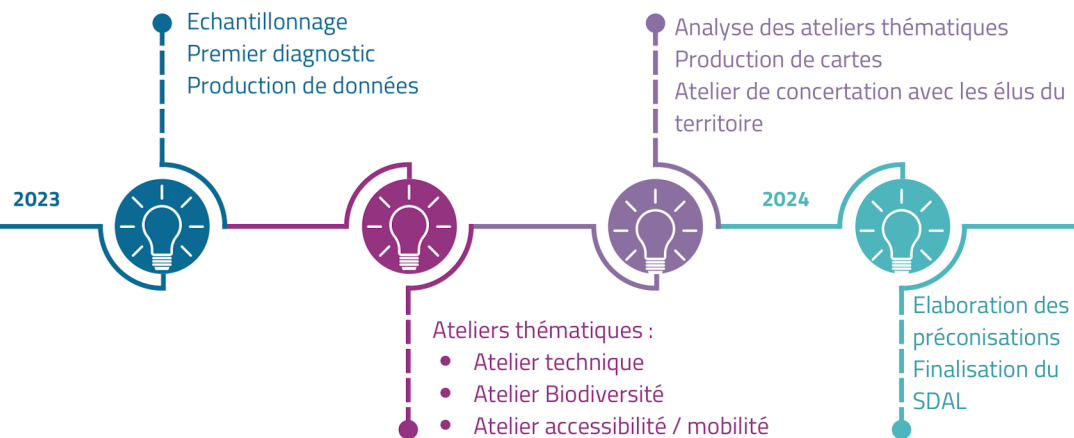
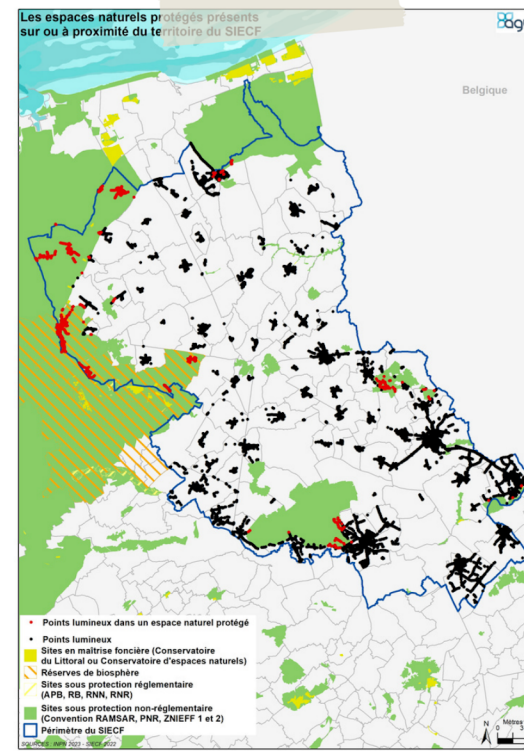
Le TE Flandre, le SIDEC et le SE60 sont lauréats du programme Lum'ACTE. C'est dans le cadre de ce projet et avec l'aide de l'AGUR, que le groupement de syndicats élabore un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

Le sous-programme Lum'ACTE, lancé dans le cadre du programme ACTEE permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités ayant la volonté de maîtriser leurs consommations et d'améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage public.

Le SDAL a pour objectif d'harmoniser des pratiques vertueuses concernant l'éclairage public sur les territoires des différents syndicats.

Un travail d'analyse et de croisement de données a permis de mettre en lumière les points lumineux se trouvant dans des zones naturelles à préserver, à proximité de liaisons cyclables, de zones particulières selon l'occupation des sols.

Un atelier de concertation avec les élus du territoire a été organisé à Oudezele suite au croisement des données et des retours des ateliers thématiques. Les élus ont pu donner leur avis sur le type d'éclairage (détection, gradation, extinction, pas d'éclairage.), la température de couleur, etc. en fonction de la voirie, des équipements ou encore des points d'attention spécifiques.



Atelier Technique

Si l'éclairage public est rénové la **gradation** est préconisée, si le parc d'éclairage n'est pas rénové alors **l'extinction** est recommandée. La **détection** est importante pour favoriser la biodiversité dans les endroits adéquats. L'utilisation de température de **2700°K** et en dessous est recommandée.

Atelier Biodiversité

Importance de **supprimer** les points lumineux non nécessaires et de prendre en compte les trames sombres. Les études ne montrent **pas d'augmentation d'incivilité** et de délit lors des coupure de nuit. Les pics d'activités de la **faune** est souvent en début et fin de nuit. La **LED** est plus économique mais plus éblouissante.

Atelier Accessibilité

L'**alternance** zones éclairées et non éclairées permettrait une meilleure concentration. **Contraster** les mâts et les bords des trottoirs et éclairer avec une **température de couleur** suffisante les passages piétons favorise l'accessibilité. L'éclairage peut entraîner un usage, les aires de covoiturage éclairées sont plus utilisées. **L'éclairage passif** peut favoriser les mobilités douces.

Suite aux différents ateliers et analyses croisées, des premiers axes de préconisations ont émergés :

Baisser la température de couleur lorsque c'est possible

Lorsque ce n'est pas nécessaire ne pas éclairer

Dans les zones structurantes et où il y a beaucoup d'usage, favoriser la gradation

L'extinction est recommandée pour les zones non rénovées et les zones d'activités privées

La détection est un mode à favoriser pour les zones de mobilité active et parkings

L'utilisation de coupe-flux est à favoriser à proximité des cours d'eau, fenêtre et zone naturelle